



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /05 : (Code Nomenclature /111)**DATE :** 28 JANVIER 2026**RAPPORTEUR :** Jean-Didier Andrieux**OBJET :** Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention portant création d'un groupement de commandes CCPR/CIAS relatif à la prestation d'assurances et de lancer le marché relatif aux prestations d'assurances.**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les articles L.2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique relatifs à la constitution de groupement de commandes,**Considérant** que les marchés actuels d'assurances établis par 2 procédures adaptées distinctes pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Val de Dronne se terminent mutuellement au 31 décembre 2026.**Considérant** la volonté de la CCPR de s'engager dans la mutualisation des achats afin d'accompagner les collectivités du territoire et de réduire les coûts dans le sens d'un intérêt budgétaire et technique partagé par la constitution d'un groupement de commandes,**Considérant** que la constitution d'un tel groupement de commandes implique l'approbation de sa constitution, d'en désigner la CCPR comme coordonnateur, et l'approbation de sa convention constitutive,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes CCPR/CIAS relatif à la prestation d'assurances qui prendra effet à sa signature et jusqu'au 31 décembre 2030, date de fin des marchés d'assurances.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la CCPR comme coordonnateur et habile le Président à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,
- Autorise le Président à signer cette convention constitutive et de prendre toute décision concernant son exécution et ses éventuels avenants.
- Autorise le Président à :
 - Engager le lancement d'une consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,
 - Signer les pièces contractuelles de chaque lot à l'issue de la consultation ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54
Votes contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance du 28 janvier 2026
Murielle Cassier

Murielle CASSIER

2026/05 du 28 janvier 2026 - CCPR

Publié le 05 février 2026

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

